

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 25 février 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	Mr Jean Louis DERBIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL

Suppléants présents : M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles
- Mr FRASIAK Bernard donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mme OLIVON Anne Marie donne pouvoir à Mme MARMY Marie France
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie

Absents : M. LUCAS Antoine, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr MARQUET Gilles, Mme GRANET Eliane, Mr DUPOUE Yannick, Mme GONINET Laurence

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 5 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Patricia LACHAMP, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : finances – règlement d'attribution des fonds de concours d'investissement aux communes

FINANCES – REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES

Vu le CGCT art 5216.5 qui autorise le versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et ses communes membres.

Vu la décision du bureau communautaire du 21/01/2025.

Vu la délibération du conseil communautaire du 28/01/2025.

Considérant que le conseil communautaire a validé le principe de l'attribution de fonds aux communes, il est nécessaire d'adapter un règlement d'attribution qui détaille les modalités concrètes de mise en œuvre.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le règlement d'attribution joint en annexe dont les principales caractéristiques sont :

- Volume financier global de 1 200 000€ pour une période de 3 ans (2025-2027) selon la répartition suivante :

	PART FIXE	REPARTITION POP		TOTAL
		%		
BORT L'ETANG	10 000€	4%	42 400€	52 400€
BULHON	10 000€	4%	42 400€	52 400€
CREVANT LAVEINE	10 000€	4%	42 400€	52 400€
CULHAT	10 000€	6%	63 600€	73 600€
JOZE	10 000€	6%	63 600€	73 600€
LEMPY	10 000€	2%	21 200€	31 200€
LEZOUX	10 000€	32%	339 200€	349 200€
MOISSAT	10 000€	6%	63 600€	73 600€
ORLEAT	10 000€	11%	116 600€	126 600€
PESCHADOIRES	10 000€	11%	116 600€	126 600€
RAVEL	10 000€	4%	42 400€	52 400€
ST JEAN D'HEURS	10 000€	4%	42 400€	52 400€
SEYCHALLES	10 000€	4%	42 400€	52 400€
VINZELLES	10 000€	2%	21 200€	31 200€
	140 000€	100%	1 060 000€	1 200 000€

- Projets éligibles : uniquement des projets d'investissement qui traduisent les ambitions du projet de territoire et/ou favorisent les investissements communaux.

- Conditions : les projets/dépenses éligibles sont ceux dont la date de commencement des travaux est postérieure au 1^{er} janvier 2025.
- Dépôt de la demande : la commune devra adresser un courrier de demande, une délibération avec le plan de financement et un échéancier prévisionnel de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025
Signé par Patricia LACHAMP,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mars 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

